

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 4802

présenté par

M. Boucard, Mme Bonnivard, Mme Bonnet, M. Cordier, Mme Bazin-Malgras, M. Kamardine,  
M. Dive, Mme Genevard, M. Neuder, M. Vatin, M. Le Fur, M. Nury, Mme Gruet, M. Bourgeaux,  
M. Bony, Mme Blin, Mme Duby-Muller, Mme Frédérique Meunier, Mme Anthoine,  
M. Fabrice Brun, Mme Dalloz, M. Taite, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Bazin, M. Di Filippo,  
M. Ray, M. Forissier, M. Descoeur, M. Viry, M. Schellenberger, M. Jean-Pierre Vigier,  
M. Brigand, M. Dubois, M. Emmanuel Maquet et Mme Louwagie

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 45, après le mot :

« professionnelle »,

insérer

les

mots :

« , bénéficiaires d'un dispositif de réinsertion ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'ajout des personnes bénéficiaires d'un dispositif de réinsertion, telles que les allocataires du RSA par exemple, parmi les publics ciblés pour susciter des vocations agricoles, représente une mesure essentielle pour garantir l'inclusivité et l'équité des politiques agricoles et de formation professionnelle. En effet, ces personnes font partie des groupes les plus vulnérables sur le plan socio-économique, souvent confrontées à des difficultés d'accès à l'emploi et à la formation. Intégrer explicitement les bénéficiaires de dispositifs de réinsertion dans les actions visant à susciter

des vocations agricoles permet de leur offrir de nouvelles perspectives professionnelles et de favoriser leur intégration sociale et économique. Leur inclusion dans les initiatives visant à promouvoir les métiers agricoles représente ainsi une opportunité de leur offrir des formations adaptées et un accompagnement personnalisé pour favoriser leur insertion professionnelle durable dans le secteur agricole.